

Réunion du 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Étaient présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Adeline JOAN-GRANGE, Dominique DUMAS, Marcelle MAYONADE, Julie DORLET-PELLETIER, MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS, Guy LAFORTUNE

Membres absents et excusés : - Mme Monique BARON a donné pouvoir à Mme Josette SERRES
- Mme Martine SAINT-PAUL a donné pouvoir à Mme Lucette FONTANGE
- Mme Fannie TUAILLON a donné pouvoir à M. Yannick DELMAS
- Mme Anaïs FROMENT
- Mr Pierre ROMIEU

Monsieur Guy LAFORTUNE est élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal de réunion

Approbation de l'ordre du jour : Unanimité

DELIBERATIONS

1) Approbation compte de gestion 2022 (Commune, Assainissement, Lotissement)

Madame l'Adjointe chargée des finances rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à réaliser.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à **l'unanimité** le compte de gestion des budgets Commune, Assainissement, Lotissement pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par le receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2) Vote des C.A. 2022 (Commune, Assainissement, Lotissement)

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2022

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2022 qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	230 478.54€	35 273.55€	711 267.20€
RECETTES	242 259.51€	58 045.10€	714 152.30€
RESULTAT	11 780.97€	22 771.55€	2 885.10€

Pour le vote du compte administratif du budget principal, présentation détaillée des recettes de fonctionnement ainsi que des dépenses et de l'excédent de fonctionnement par Mme Lucette FONTANGE, adjointe chargée des finances.

Il est rappelé que l'excédent de fonctionnement 2022 ne permet pas de rembourser de capital.

Le cumul des excédents nous donne un excédent global de 138 551.39 €.

En investissement, présentation détaillée de l'exercice. Un montant important de subvention est en attente soit 58 045.10 €. L'excédent de l'année 2022 sera de 11 123.86 €

L'excédent global 2022 en cumul investissement et fonctionnement est de 149 675.25 € en sachant que le prêt à court terme de 100 000 € n'a pas été remboursé.

Présentation des restes à réaliser sur l'exercice et subventions afférentes.

Présentation détaillée et discussions sur le volet détail des dépenses et sur le volet détail des recettes pour la section de fonctionnement et d'investissement.

Vote :

Monsieur le Maire se retire lors du vote du compte administratif.

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2022 qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	22 000.06€	/	60 738.80€
RECETTES	25 579.40€	/	79 786.17€
RESULTAT	3 579.34€	/	19 047.37€

Présentation détaillée de Mme Lucette FONTANGE, adjointe chargée des Finances, de la synthèse du compte administratif assainissement.

En fonctionnement, nous avons un excédent cumulé de 39 776.08 €.

En investissement, nous avons un excédent cumulé de 10 933.81 €

Excédent global de fonctionnement et d'investissement de 50 709.89 €.

Présentation détaillée et discussions sur le détail des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement et d'investissement.

Vote :

Monsieur le Maire se retire lors du vote du compte administratif.

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget assainissement 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT

Proposition :

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif 2022 qui s'établit comme suit :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Réalisé	Reste à réaliser	Réalisé
DEPENSES	0.00€	/	0.33€
RECETTES	0.00€	/	0.00€
RESULTAT	0.00€	/	-0.33€

Vote :

Monsieur le Maire se retire lors du vote du compte administratif.

Contre : 0 Abs : 0 Pour : 12

Le Conseil Municipal approuve le compte administratif du budget lotissement 2022.

3) Affectation des Résultats (Commune, Assainissement, Lotissement)

Affectation du Résultat du Budget Commune

Recettes de Fonctionnement : Compte 002 : 138 551.39 €
Recettes d'Investissement : Compte 001 : 0 €
Recettes d'Investissement : Compte 1068 : 0 €

Affectation du Résultat du Budget Assainissement

Recettes de Fonctionnement : Compte 002 : 39 776.08 €
Recettes d'Investissement : Compte 001 : 0 €

Recettes d'Investissement : Compte 1068 : 0 €

Affectation du Résultat du Budget Lotissement

Recettes de Fonctionnement : Compte 002 : 26 035.00 €

Recettes d'Investissement : Compte 001 : 0 €

Recettes d'Investissement : Compte 1068 : 0 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces affectations de résultats.

4) Délibération sur le projet de convention avec Aveyron Ingénierie concernant la mission expérimentale sur le schéma pluriannuel de voirie

Monsieur l'Adjoint aux travaux explique aux membres du Conseil Municipal le projet de convention avec Aveyron Ingénierie concernant la mission expérimentale sur le schéma pluriannuel de voirie.

La Commune dans le cadre de l'exercice de sa compétence de gestionnaire de voirie confiera à l'Agence une mission expérimentale d'accompagnement pour l'évaluation de l'état des voiries communales et la définition d'une stratégie d'entretien périodique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette convention avec Aveyron Ingénierie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

5) Plan de financement prévisionnel sur des travaux d'aménagement des locaux administratifs de la mairie

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux d'aménagement des locaux administratifs de la mairie.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter des demandes de subventions au département et à la Communauté de Communes Aubrac, Carladez, Viadène et d'approuver le plan de financement suivant :

- Coût des travaux H.T. : 20 891 €
- Demande DETR 21.54 % : 4 500 €
- Demande Département 25% : 5 222.75 €
- Autofinancement 28.46 % : 5 945.50 €

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

QUESTIONS DIVERSES

Point Bibliothèque : Julie Dorlet nous fait un point sur la bibliothèque. 58 nouveaux inscrits en 2022 et à ce jour, 23 nouveaux inscrits. Au total, 353 membres inscrits, liste à affiner suite aux déménagements ou autre.

Il y a eu 2930 prêts en 2022 et 1590 prêts depuis début 2023.

Pour la ludothèque, 2 éditeurs de jeux ont répondu favorablement et envoyé gratuitement des jeux. La société Kappla a fait une offre pour prêter 6 mois 3000 pièces. L'intercommunalité louerait ces kappla pour la suite de ce prêt.

- Soucis de supports pour la prochaine exposition. A ce jour, recherche de solution !
- Partenariat acté avec la micro-crèche.

Point animation : Pierre Ignace nous fait un point : Mise en place d'animations autour du thème cité nourricière. La serre va être mise en place et présentation dans les rues de Mur, de fleurs et de légumes. Une citerne à eau, d'une capacité de 40 m3 a été installée derrière le collège.

- Réunions régulières avec le comité d'animation et comité pour la fête de l'élevage. Dynamique positive mais il faut renforcer le comité d'animation.
- Fête de Mur : 13, 14, 15 juillet et fête de l'élevage : 18 et 19 août. Mathieu Sébastien est l'agent mis en responsabilité pour la fête de l'élevage.

Office du tourisme : Réflexion en cours sur l'ensemble des 5 bureaux communautaires.

Objectif : maintien des 5 bureaux, réaménagement et développement. Les bureaux seront homogénéisés et équipés de moyens informatiques et logiciels modernes afin de mieux faire connaître les possibilités de parcours et montrer le territoire dans son ensemble aux touristes.

Natura Bien-être : Début d'année très positif en termes de participation. Enquête à venir auprès de la population pour voir comment améliorer l'offre.

Ecole : Réunion conseil école a eu lieu il y a 2 semaines, la prochaine aura lieu lundi 27 mars à 18h. Pour la maternelle, les relevés de radiations sont rentrés dans l'ordre avec les extracteurs installés l'an passé. Retour très positif du voyage scolaire (4 jours)

Reprise commerces : difficultés pour l'obtention des Kbis !!

Stationnement et divers :

- Mise en place du stationnement zone bleue au 1^{er} avril. La gendarmerie fera appliquer la réglementation.
- Problème de véhicules ventouses. Situation compliquée à régler...
- Problème important d'incivilité au niveau des toilettes publiques mais aussi au parc de la Corette pour les déjections canines.

Projet résidence sénior : Présentation par le département des différentes possibilités en termes de résidence.

- Aveyron Ingénierie a établi un projet d'enquête à diffuser afin d'affiner les besoins et attendus pour cette résidence afin de faire un cahier des charges et faire un appel à candidature des opérateurs. L'appel à candidature sera commun avec le projet « Géraudie ».
- Objectif, lancer l'appel à candidature en septembre 2023.

Monastère : Pour le devenir du monastère, lancement d'une étude de 2 mois environ le mercredi 5 avril à 14h30 par visio avec le cabinet. L'ensemble des maires du Carladez seront conviés. Restitution sera programmée au mois de Juin.

Urbanisme : Expertise technique demandée pour les maisons Taieb, Estampe et Lespert. Maison Cazes est en indivision. Point à faire pour essayer de trouver les héritiers.

Séance close à 23 heures

La Secrétaire de Séance,



Le Maire,



